

Le 30 septembre 2008

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES 'VAL DE NORGE'
Séance du 29 septembre 2008

<u>Date de convocation</u> : 22 septembre 2008	L'an deux mil huit, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil de communauté de communes 'Val de Norge', s'est réuni à la Salle des Fêtes de BROGNON, sous la présidence de Ludovic ROCHETTE, Président
<u>Date d'affichage</u> : 22 septembre 2008	<u>Etaient Présents</u> :
<u>Nombre de Conseillers</u> <u>En exercice</u> : 42	Asnières-les-Dijon : Robert Duhoux, Robert Fourneau, Josiane Maillard, Bellefond : Jean Boramé, Jean-Marc Cholley, Marianne Honnart-Thomas, Bretigny : Didier Aubert, Bernard Cadiou, Edith Jourot, Didier Maingault, Brognon : Ludovic Rochette, Michel Dorey, Jean Du Parc, Michel Guillemot, Clénay : Elisabeth Stoltz, Flacey : Didier Bornot, Patrice Demaison, Marie Jannel, Yves Tanter, Norges-la-Ville : Maurice Chebion, Emmanuel Clochet, Michel Derepas, Orgeux : Marie Delahaye-Cavin, Jean-Pierre Opplert, Ruffey-les Echirey : Michel Blanc, René De Mol, Isabelle Guérin, Pierre Poillotte, Christiane Ragno, Saint-Julien : Alain Delettre, Jean-François Delnestre, Michel Herbelin, Michel Lenoir, Françoise Van Roy
<u>Présents</u> : 34 <u>Pouvoirs</u> : 1 <u>Votants</u> : 35	<u>Absents excusés</u> : Philippe Meunier, Josiane Roy, Jean-Claude Sobole (Procuration à Elisabeth Stoltz), Marie-France Thomas, Patricia Gourmand. <u>Secrétaires</u> : Michel Dorey, Marie-Hélène Vuillemot

Début de la séance à 20 h 30

Avant de commencer la séance, le Conseil de Communauté de Communes approuve le compte rendu de la séance du 30 juin 2008. Monsieur René De Mol s'abstient en précisant qu'il était excusé pour la séance du 30 juin 2008 : mention qui n'apparaît pas sur le compte-rendu. Le Président présente certains membres du Conseil Municipal de Brognon présents à ce Conseil. Il fait le point sur la manifestation « Coup de contes » qui s'est déroulée le vendredi 26 septembre 2008 à Bretigny. Il rappelle que la Communauté de Communes tient à la disposition des Elus Communautaires l'ensemble des comptes-rendus des diverses commissions mise en place depuis le 23 avril 2008. Il renouvelle l'invitation aux Elus Communautaires pour l'inauguration du RGP – CLSH de Norges-la-Ville le Samedi 11 octobre 2008 à 11 heures. Il précise également la remise des Médailles Communales à Messieurs Jean DU PARC et Michel GUILLEMOT.

TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES – ADMR – 2008 / 2009

Délibération n° 50

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les nouveaux tarifs pour la rentrée 2008/2009 proposés par l'ADMR. L'augmentation générale est de 0.06 € et il précise que la ligne supplémentaire concerne les enfants de la Communauté d'Emmaüs de Bretigny. Le Président précise que la Communauté de Communes, contrairement aux années précédentes n'a eu connaissance des nouveaux tarifs que fin août. Il précise qu'en raison de déficit occasionné par les postes ADMR, il est envisagé de faire un estimatif des comptes d'ici à fin décembre et de prévoir une possibilité d'augmentation au 1^{er} janvier 2009. Le poste budgétaire ADMR reste un point important financièrement dans le budget de la CDC.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** ces nouveaux tarifs
- **DIT** que ces tarifs pourront être révisés au 1^{er} janvier 2009.

PLU de CLENAY et NORGES-la-VILLE

Délibération n°51

A la demande du Président, Elisabeth STOLTZ, Emmanuel CLOCHET, présentent à tour de rôle, les PLU de leurs communes respectives. Le SCOT du Dijonnais n'a émis aucune remarque particulière pour ces 2 PLU. Le Syndicat des Eaux a donné un avis favorable pour la Commune de Clénay en précisant qu'il n'y aurait pas de nouvelles constructions d'ici 2 ans. Michel BLANC souligne qu'il n'y a pas eu de délibération du SCOT.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DONNE** un avis favorable sans réserve au PLU de CLENAY,
- **DONNE** un avis favorable sans réserve au PLU de NORGES-la-VILLE.

MARCHE ORDURES MENAGERES – 2009 / 2012

Délibération n°52

A la demande du Président, Patrice DEMAISON, Responsable de la Commission Elimination des Déchets explique aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de renouveler le contrat de ramassage des ordures ménagères pour une durée de 3 ans. Le marché actuel (2006 – 2009) arrive à terme au 31 mars 2009. Il est donc nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres ouvert à la concurrence. Michel LENOIR précise qu'à l'issue de la commission Finances du 9 septembre, le budget des OM est en équilibre. Patrice DEMAISON précise également qu'au 1^{er} janvier 2009, le ramassage du tri sélectif sera modifié. Une information sera communiquée aux habitants de la CDC.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de lancer un nouveau marché de services pour la collecte des ordures ménagères et assimilés,
- **CHARGE** le Président de préparer le dossier de marché de services,
- **DECIDE** de lancer la procédure de consultation des entreprises en mode d'appel d'offres ouvert dans deux journaux : BOAMP et JOCE et par la plate forme e-Bourgogne,
- **DESIGNE** le Président comme personne responsable du marché concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché,
- **AUTORISE** le Président à signer le marché à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Délibération n°53

A la demande du Président, Patrice DEMAISON informe les membres du Conseil Communautaire que la Communauté d'EMMAÛS propose de modifier le système actuel de ramassage d'Objets Encombrants à savoir 2 fois par an. Il explique qu'un service à la demande sera instauré à partir de JANVIER 2009 sans modification de coût. Michel BLANC souligne que c'est un avantage pour les personnes âgées qui bénéficieront de l'aide des employés de la Communauté d'Emmaüs pour sortir les encombrants. Une information sera communiquée aux habitants de la CDC

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** le système de ramassage « à la carte » des Objets Encombrants,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante.

Le Président rappelle que la Communauté d'Emmaüs organise le 16 octobre une journée «Portes Ouvertes »

EXONERATION TEOM

Délibération n°54

Le Président fait un tour de table pour connaître si d'autres propriétés différentes de celle de 2008 doivent être exonérées de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il précise que chaque année une délibération doit être prise. Pas de changement pour l'année 2009.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'exonérer de la taxe des ordures ménagères, à compter du 1^{er} janvier 2009 et pour une durée d'un an, les propriétés suivantes :

- La Société SODIPLC – Aire d'Autoroute A 31 à Brognon qui fait assurer par un prestataire la collecte et le ramassage de ses ordures ménagères,
- La Société AUTOGRILL – Aire d'Autoroute A 31 à Brognon qui fait assurer par un prestataire la collecte et le ramassage de ses ordures ménagères,
- Les COMPAGNONS d'EMMAÛS, Route de Langres à Norges-la-Ville qui assurent eux-mêmes la collecte et le ramassage de leurs ordures ménagères,
- La Scierie BOYER, Chemin de Crispin à Saint-Julien, usine désaffectée.

AMORTISSEMENT COMPTES C 20414 – C 205

Délibération n°55

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'à la demande de la Trésorerie DIJON BANLIEUE, il convient de procéder à des écritures de régularisation de comptes. Il s'agit d'amortir ou non les comptes 20414 (subventions d'équipement versées) et 205 (dépenses concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciel...) Le Président précise qu'il s'agit d'écritures budgétaires sur des opérations terminées.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** de ne pas amortir les comptes 20414 et 205
- **AUTORISE** le Président à passer les écritures correspondantes.

ZONE DES NOURATONS

Le Président fait le point sur les travaux de la Zone des Nouratons. L'ordre de service est signé. Le commencement des travaux s'est effectué le 28 septembre. Il invite les Elus Communautaires à se rendre sur place d'ici un mois pour constater l'avancée des travaux. Il précise que cette opération devrait être achevée d'ici la fin d'année.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT d'ANIMATION

Délibération n°56

A la demande du Président, Françoise VAN ROY présente le service Animation/Jeunesse aux membres du Conseil Communautaire. Il est nécessaire de recruter pour le service Animation-Jeunesse, un adjoint d'animation à temps complet pour les postes communs Animation CDC/ADMR. Cet agent sera recruté à partir du 6 octobre 2008. Il assurera les missions d'animateur en fin d'après-midi, en temps péri-scolaire, les mercredis et samedis après-midi et sera mis à disposition de l'ADMR pendant le temps scolaire pour la pause déjeuner. Françoise VAN ROY précise que le RGP de Bellefond a besoin d'une personne supplémentaire par rapport au nombre d'enfants inscrits quotidiennement. Elle souligne le problème pour trouver des intervenants sur les postes RGP ADMR. Elle précise également qu'il sera établi un CDD et un planning pour les 3 mois à venir. Le contrat sera reconduit si l'agent donne pleinement satisfaction.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps complet, (35 h),
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2008,
- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés correspondants.

LOCATION d'UN MINI-BUS

Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire la possibilité de disposer de véhicules gratuits proposés dans le cadre des transports pour les sorties et les manifestations du secteur Animation par la Société Visiocom. Ces minibus sont mis à disposition moyennant des ressources publicitaires. Il s'agit de démarcher pour trouver des sponsors. Cette opération pourrait permettre à la CDC d'économiser sur les locations de minibus. Des remarques sont émises par les Elus Communautaires concernant la mise à disposition du minibus, de l'assurance, de l'entretien,... Le Président rencontre le prestataire début octobre. Les Elus Communautaires souhaitent un estimatif financier. La décision est reportée lors des prochains Bureau et Conseil Communautaire. Emmanuel CLOCHET propose de faire un comparatif sur l'année afin de vérifier le coût réel

ECOLE DE MUSIQUE – PRELEVEMENT AUTOMATIQUE au 1^{er} Janvier 2009

Délibération n°57

Le Président fait un premier point sur les inscriptions à l'Ecole de Musique, avec les nouveaux tarifs. Les effectifs sont légèrement en baisse par rapport à l'année 2007/2008, mais les inscriptions pour la chorale ne sont pas encore terminées. Il expose aux membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des inscriptions à l'Ecole de Musique, pour les familles, il est mis en place, avec l'accord de la Trésorerie DIJON-BANLIEUE, un prélèvement automatique mensuel. Un logiciel est mis à disposition gratuitement par la TP DIJON BANLIEUE. Le coût de cette opération s'élève à 140,00 €. Le Directeur de l'Ecole de Musique assurera la mise en place et le suivi de cette opération.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la mise en place d'un prélèvement automatique,
- **DIT** que la somme est inscrite au BP 2008,
- **AUTORISE** le Président à signer les écritures correspondantes.

EVOLUTION de CARRIERE – Marie-Hélène VUILLEMOT

Délibérations n° 58 et 59

Le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de la réussite de l'examen de Rédacteur-Chef de Marie-Hélène VUILLEMOT, Secrétaire de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE**, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion d'adopter pour le grade (ou cadres d'emplois, filières) ci-après, les ratios suivants :
Grade : Rédacteur Grade d'Avancement : Rédacteur Chef Ratio : 100 %
- **PRECISE**, compte tenu des effectifs réduits à un agent dans certains grades, que si l'application d'un ratio aboutit à un chiffre décimal, ce chiffre sera alors arrondi à l'entier supérieur.
- **SE RESERVE** vu le besoin de recul quant à l'appréciation de la pertinence de ce ratios, la possibilité, en temps que de besoin, de revenir sur les termes de la présente délibération au vu, notamment : de la pyramide des âges, du nombre d'agents promouvables, des priorités en matière de création d'emplois d'avancement, des disponibilités budgétaires.
- **RAPPELLE** que ces ratios constituent un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promu, que les décisions d'avancement de grade sont individuelles et qu'elles demeurent de la compétence exclusive du Président, après avis de la Commission Administrative Paritaire.
- **AUTORISE** le Président à solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire et à signer tous les documents nécessaires.

Le Président propose donc de fermer le poste de Rédacteur et d'ouvrir un poste de Rédacteur-Chef.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** la création d'un poste de Rédacteur-Chef à temps complet (35 heures hebdomadaires)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2008,
- **DECIDE** la fermeture du poste de Rédacteur,
- **AUTORISE** le Président à prendre l'arrêté correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

Après des échanges entres Elus Communautaires, le point est fait sur la vigilance des finances communautaires.

Fin de la Séance à 22 h 00

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**LUNDI 24 NOVEMBRE 2008
Salle des Fêtes de CLENAY**